

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST**  
**DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Séance du 4 novembre 2025 - Délibération n° 2025/11/02

**Objet : Accord de prêt d'honneur personnel, dans le cadre d'une reprise d'activité agricole, à Mme LAGRANGE Christelle (Maisonnisses)**

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 novembre, à seize heures trente, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de communes, commune de Saint-Dizier-Masbaraud, sur la convocation en date du 28 octobre 2025, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents :** Franck SIMON-CHAUTEMPS – Michelle SUCHAUD – Jacques MALIVERT – Jean-Yves GRENOUILLET – Sylvain GAUDY – Thierry GAILLARD – Martine LAPORTE

**Etaient excusés :** Pierre-Marie NOURRISSEAU

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
8	7		7	0	0
7	0	0	0	0	0

Vu le règlement européen de minimis agricole n°2024/3118 du 10 décembre 2024 ;

Vu l'article L.1511-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations n°2024.1099.CP de la Commission Permanente du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine en date du 8 juillet 2024 et du Conseil communautaire n°2024/07/02 en date du 17 juillet 2024, visée par le contrôle de légalité le 23 juillet 2024, approuvant la nouvelle convention relative à la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Economique, d'innovation et d'Internationalisation (SRDEII) et aux aides aux entreprises ;

Vu la convention relative à la mise en œuvre du SRDEII et aux aides aux entreprises signée par Monsieur le Président du Conseil régional et Monsieur le Président de la Communauté de communes le 1<sup>er</sup> octobre 2024 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2024/07/04 en date du 17 juillet 2024, visée par le contrôle de légalité le 23 juillet 2024 :

- autorisant l'abondement du fonds de prêts d'honneur d'Initiative Creuse par le versement d'une subvention annuelle et approuvant la convention de partenariat pluriannuelle ;
- donnant délégation au Bureau communautaire pour prendre toute décision d'accord ou de refus d'abondement du fonds de prêts d'honneur d'Initiative Creuse sur les dossiers présentés par Initiative Creuse ;

Vu la convention de partenariat 2024-2028 signée par Messieurs les Co-Présidents d'Initiative Creuse et Monsieur le Président de la Communauté de communes le 2 octobre 2024 ;

Vu la demande de prêt d'honneur personnel déposée par Mme LAGRANGE Christelle auprès d'Initiative Creuse et transmise par Initiative Creuse à la Communauté de communes le 16/10/2025, en vue de la création d'une entreprise individuelle d'exploitation agricole, avec reprise de l'exploitation familiale à Maisonnisses, et enregistrée sous la référence 2025 – PH – 07 ;

Vu le dossier présenté par Initiative Creuse ainsi que l'instruction réalisée et les avis techniques rendus par les services d'Initiative Creuse et par le service « développement économique » de la Communauté de communes ;

Vu le besoin de financement d'un montant total de 166 050 € HT pour la création de l'exploitation agricole, avec reprise du cheptel et du matériel de l'exploitation familiale ;

Vu la décision favorable du comité d'agrément d'Initiative Creuse, réuni le 10 octobre 2025, pour l'octroi d'un prêt d'honneur agricole « reprise », sur le fonds régional Initiative Nouvelle-Aquitaine, d'un montant de 10 000 € à Mme LAGRANGE Christelle ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Bureau communautaire :

- Donne son accord pour abonder le fonds de prêts d'honneur régional Initiative Nouvelle-Aquitaine d'une somme de 10 000 € à octroyer à Mme LAGRANGE Christelle.
- Autorise en conséquence Initiative Creuse à décaisser la somme correspondante du fonds spécifique « Creuse Sud-Ouest » versé à Initiative Creuse, cette aide relevant du règlement européen de minimis agricole n°2024/3118 du 10 décembre 2024 (applicable aux prêts d'honneur concernant les projets agricoles de reprise ou de développement).
- Autorise Monsieur le Président à notifier cette décision à Initiative Creuse et à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,  
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Sylvain GAUDY.

